



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Objet : Intérêts sur comptes en souffrance

AVIS est donné qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, la période d'abaissement des intérêts relative aux comptes en souffrance concernant les taxes municipales, décrétée en mars dernier de façon exceptionnelle en raison de la pandémie de COVID-19, prendra fin.

Les comptes en souffrance porteront donc intérêt au taux en vigueur, soit 12%, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville au municipalité@napierville.ca ou en composant le 450 245 7210.

Donné à Napierville, ce 19 août 2021

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 14h00, ce 19 août 2021 et publié dans le journal municipal « Informations municipales » édition du 19 août 2021.

DONNÉ à Napierville, ce dix-neuvième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière